

INNATE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 2 289 357,10 euros *en cours de modification*

Siège social : 117 avenue de Luminy, 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 27 MARS 2014 SUR LES ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,
Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

1. Actions Gratuites₂₀₀₆

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 29 mars 2006, dans sa dix-neuvième résolution, a décidé de déléguer au Directoire, pour une durée de 38 mois à compter de ladite assemblée, la faculté d'attribuer gratuitement 800 000 actions nouvelles ou à émettre (les « Actions Gratuites₂₀₀₆ ») représentant à terme une augmentation de capital de 40 000 euros (en valeur nominale).

Faisant usage de cette délégation, le Directoire, à l'occasion de sa réunion en date du 24 avril 2006, a attribué 751 000 Actions Gratuites₂₀₀₆ d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune à des salariés de la Société. 9 000 Actions Gratuites₂₀₀₆ attribuées ont été annulées à la suite du départ de salariés.

Les Actions Gratuites₂₀₀₆ ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 24 avril 2008. Le Directoire, à l'occasion de sa réunion du 30 avril 2008, a constaté l'acquisition définitive de 742 000 Actions Gratuites₂₀₀₆ et l'augmentation de capital correspondante. Elles sont cessibles par les salariés depuis le 24 avril 2010.

2. Actions Gratuites₂₀₀₇

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 26 juin 2007, dans sa dix-septième résolution, a privé d'effet pour sa partie non utilisée, la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2006, sous sa dix-neuvième résolution.

La même Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 26 juin 2007 a, dans sa dix-septième résolution, décidé de déléguer au Directoire la faculté d'attribuer

gratuitement au profit des membres du personnel salarié de la Société et dirigeants éligibles ou de certaines catégories d'entre eux, 1 300 000 actions ordinaires, existantes ou nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune (les « Actions Gratuites₂₀₀₇ »).

Faisant usage de cette délégation, le Directoire a attribué 1 050 690 de ces Actions Gratuites₂₀₀₇ à des salariés le 25 mars 2008. Suite au départ de salariés, 6 800 Actions Gratuites₂₀₀₇ ont été reversées au plan en avril. 6 860 Actions Gratuites₂₀₀₇ ont été de nouveau attribués à des salariés par le Directoire le 30 avril 2008.

Suite au départ d'un salarié, 750 Actions Gratuites₂₀₀₇ sont devenues caduques.

Les Actions Gratuites₂₀₀₇ ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 25 mars 2010 puis le 30 avril 2010.

Le Directoire, à l'occasion de sa réunion du 26 mars 2010, a constaté l'acquisition définitive de 1 043 140 Actions Gratuites₂₀₀₇ et l'augmentation de capital correspondante, puis à l'occasion de sa réunion du 5 mai 2010 a constaté l'acquisition définitive de 6 860 Actions Gratuites₂₀₀₇ et l'augmentation de capital correspondante. Le montant total des Actions Gratuites₂₀₀₇ acquises de manière définitive s'élève donc à 1.050.000. Elles sont cessibles par les salariés depuis les 26 mars 2012 et 30 avril 2012.

3. Actions Gratuites₂₀₀₈

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 27 juin 2008, dans sa treizième résolution, a privé d'effet pour sa partie non utilisée, la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2007, sous sa dix-septième résolution.

La même Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 27 juin 2008 a, dans sa treizième résolution, décidé de déléguer au Directoire la faculté d'attribuer gratuitement au profit des membres du personnel salarié de la Société et dirigeants éligibles ou de certaines catégories d'entre eux, 250 000 actions ordinaires, existantes ou nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune (les « Actions Gratuites₂₀₀₈ »).

Faisant usage de cette délégation, le Directoire, à l'occasion de sa réunion en date du 1er juillet 2008, a attribué 249 100 Actions Gratuites₂₀₀₈.

Les Actions Gratuites₂₀₀₈ ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 1^{er} juillet 2012.

Le Directoire, à l'occasion de sa réunion du 3 juillet 2012, a constaté l'acquisition définitive de 249 100 Actions Gratuites₂₀₀₈ et l'augmentation de capital correspondante. Le montant total des Actions Gratuites₂₀₀₈ acquises de manière définitive s'élève donc à 249 100. Elles sont cessibles immédiatement depuis cette date.

4. Autres informations

- a) Actions qui, durant l'année 2013 et à raison des fonctions exercées dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce : Aucune.
- b) Actions attribuées gratuitement, durant l'année 2013, à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : Aucune.
- c) Actions qui, durant l'année 2013, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé : Aucune.
- d) Actions qui, durant l'année 2013, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au précédent alinéa (c) à l'ensemble des salariés bénéficiaires : Aucune

Le Directoire

INNATE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 2 289 357,10 euros *en cours de modification*

Siège social : 117 avenue de Luminy, 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 27 MARS 2014 SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,
Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

1. Stock-Options₂₀₀₃

L'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2003 a autorisé le Comité de Direction (organe de gestion statutaire lorsque la forme juridique de la Société était la société par actions simplifiée) à consentir 28 500 options de souscription d'actions donnant droit à terme à la souscription de 570 000 actions nouvelles de valeur nominale 0,05 euro au prix de 2,975 euros par action (les « Stock-Options₂₀₀₃ »).

Cette délégation a été utilisée le même jour et 28 500 Stock-Options₂₀₀₃ ont été consenties à des salariés et dirigeants de la Société.

A la suite du départ de salariés entre 2003 et 2006, 5 300 Stock-Options₂₀₀₃ ont été annulées. En 2006, 150 Stock-Options₂₀₀₃ ont été exercées.

En 2007, 238,75 Stock-Options₂₀₀₃ ont été exercées et 121,25 Stock-Options₂₀₀₃ ont été annulées suite au départ de salariés.

En 2008, à la suite du départ de deux salariés, 400 Stock-Options₂₀₀₃ ont été annulées.

En 2010, à la suite du départ de deux salariés 9 200 Stock-Options₂₀₀₃ ont été annulées.

En 2011, à la suite du départ de deux salariés 400 Stock-Options₂₀₀₃ ont été annulées.

Aucune Stock-Option₂₀₀₃ n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, il restait donc en circulation 12 690 Stock-Options₂₀₀₃ exerçables, donnant droit à la souscription de 253 800 actions nouvelles de valeur nominale 0,05 euro. Le 30 juin 2013 les 253 800 Stock-Options₂₀₀₃ sont devenus caducs et ont été radiés

2. Stock-Options₂₀₀₄

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juillet 2004 a autorisé le Comité de Direction (organe de gestion statutaire lorsque la forme juridique de la Société était la société par actions simplifiée) à consentir 25 000 options de souscription d'actions donnant droit à terme à la souscription de 500 000 actions nouvelles de valeur nominale 0,05 euro au prix de 3,75 euros par action (les « Stock-Options₂₀₀₄ »). Cette délégation a été utilisée le 13 juin 2005 et 25 000 Stock-Options₂₀₀₄ ont été consenties à des salariés et dirigeants de la Société.

A la suite du départ en 2006 d'un salarié attributaire, 4 000 Stock-Options₂₀₀₄ ont été annulées.

En 2009, à la suite du départ de deux salariés, 2 300 Stock-Options₂₀₀₄ ont été annulées.

En 2010, à la suite du départ de deux salariés 5 000 Stock-Options₂₀₀₄ ont été annulées.

En 2011, à la suite du départ d'un salarié 700 Stock-Options₂₀₀₄ ont été annulées.

Aucune Stock-Option₂₀₀₄ n'a été exercée au cours de l'exercice 31 décembre 2012.

En 2013, 500 Stock-Option₂₀₀₄ ont été exercées

Au 31 décembre 2013, il restait donc en circulation 12 500 Stock-Options₂₀₀₄ exerçables, donnant droit à la souscription de 250 000 actions nouvelles de valeur nominale 0,05 euro. La date limite d'exercice des Stock-Options₂₀₀₄ est le 12 juin 2015.

3. Informations supplémentaires :

1/ Options de souscription ou d'achat d'actions qui durant l'année 2013 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ses mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce : Aucune.

2/ Options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année 2013 à chacun de ses mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : Aucune.

3/ Actions souscrites ou achetées durant l'exercice 2013 par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les Sociétés visées aux deux alinéas (1) et (2) précédents : Aucune.

4/ Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année 2013, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé : Aucune.

5/ Actions qui, durant l'année 2013, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées au précédent alinéa (4), par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé : Aucune.

6/ Options de souscription ou d'achat d'actions consenties durant l'année 2013, par les sociétés visées au précédent alinéa (5) à l'ensemble des salariés bénéficiaires : Aucune.

Le Directoire